FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit: Lingettes d'alcool KODAK NEXPRESS

Code du produit: KH2107300

Synonymes: Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

1.2.1. Utilisations identifiées: Produit de nettoyage. Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
KODAK, 108/112 Avenue de la Liberté, 94700 Maisons-Alfort

Pour plus d'information sur ce produit, appelez le 01 53 99 30 00 ou envoyez un e-mail à kes@kodak.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Disponible, seulement, durant les heures de bureau. EN CAS D'URGENCE, appelez le 01 45 42 59 59.

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP):

Classe de danger / Catégorie de risque	Mentions de danger	Voie d'exposition
Flam. Liq. 2	H225	--
Eye Irrit. 2	H319	--
STOT SE 3	H336	--

2.2. Éléments d'étiquetage:

Les données ci-dessous reflètent les exigences légales actuelles. Cependant le produit en votre possession peut présenter un étiquetage différent en fonction de sa date de fabrication.

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:

Contient: propane-2-ol

Symbole(s):

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

Prévention
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage/antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention
En cas d'incendie, utiliser de l'eau/ de l'eau pulverisée/ un jet d'eau/ l'oxyde de carbone/du sable/ de la mousse résistant à l'alcool/ du produit chimique pour l'extinction.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

Stockage
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.

Elimination
Eliminer les déchets conformément aux réglementations locales et principes s'appliquant à ce type de déchets. Assurez-vous de toujours faire appel à une entreprise de traitement des déchets dûment autorisée.

2.3. Autres dangers
Aucun(e) à notre connaissance.

3. Composition/ informations sur les composants

Pourcentage de poids	Composant	No.-CAS No. CE N° du registre REACH	Classification selon 1272/2008/EC	Classification selon 67/548/EEC
90 - 95	propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 non disponible	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336 *	*

Texte complet des phrases R- et H-: voir la section 16.
*** Classification de la substance comme listée dans l'annexe VI à la réglementation (CE) No 1272/2008**
**** Substance non listée dans l'annexe VI à la réglementation (CE) No 1272/2008**

Les données de la présente fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement au solvant absorbé par le tampon.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours
4.1.1. Inhalation: En cas de symptômes, sortir au grand air. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

4.1.2. Peau: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

4.1.3. Yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

4.1.4. Ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction: Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO_2), Mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
5.2.1. Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone

5.2.2. Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Liquide et vapeurs très inflammables. Le produit contient un solvant inflammable qui peut s'amasser dans la marge de remplissage du récipient. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher que l'accumulation des vapeurs ou des gaz n'atteigne des concentrations explosives.

5.3. Conseils aux pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Le feu ou la chaleur excessive peut donner des produits de décomposition dangereux. L'eau peut s'avérer sans effet. Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le rejet des produits dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Ventiler la zone.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Éliminer toute source d'inflammation. Absorber avec de la vermiculite ou un autre matériau poreux inerte telque du

sable ou de la terre. Puis mettre dans un conteneur étanche identifié. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Nettoyer la surface à fond pour enlever la contamination résiduelle.

6.4. Référence à d'autres rubriques: Se référer aux recommandations de la rubrique 8 pour l'utilisation des équipements de protection individuelle.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
7.1.1. Précautions individuelles: Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de respirer le brouillard ou les vapeurs. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver à fond après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.1.2. Prévention d'incendie et d'explosion: Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Eviter le contact avec les matières comburantes. Respecter tous les règlements nationaux et locaux sur le stockage, la manipulation et l'élimination des liquides inflammables.

7.1.3. Ventilation: Assurer un taux de renouvellement adapté aux conditions d'utilisation afin de ne dépasser aucune des limites d'exposition applicables (voir rubrique 8).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. A l'abri du gel et de la chaleur (5 - 30°C). Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart des substances incompatibles (voir rubrique 10: Incompatibilité).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
8.1.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

Nom Chimique	Système de référence	Type de valeur	Valeur
propane-2-ol	INRS	VLCT	400 ppm 980 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition
8.2.1. Contrôles techniques appropriés: Utilisez des enceintes de confinement, des systèmes de ventilation par aspiration à la source ou d'autres moyens de contrôle technique pour maintenir les niveaux

de particules en suspension en dessous des limites d'exposition recommandées. Les mesures de contrôle doivent être suffisantes pour que les limites d'exposition applicables en milieu de travail ne soient pas dépassées.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains: Sur la base des informations de la rubrique 2, prendre conseil auprès d'un fournisseur de gants sur le type de matériau le plus approprié à utiliser. Lors de la manipulation de la substance/préparation ou d'un mélange, éviter le contact avec la peau en portant un vêtement de protection et des gants appropriés au risque d'exposition.

Utiliser des gants résistants aux produits chimiques. En cas d'immersion prolongée ou de contact répété fréquent :

Matériel	Épaisseur	Temps de Passage
Consulter votre fabriquant de gants	--	--

Consulter votre fabriquant de gants pour des conseils sur les matériaux de gants à éviter.

Les gants de protection à utiliser doivent répondre aux exigences de la directive européenne 89/686/CEE et de la norme résultante EN 374. Cette recommandation ne s'applique qu'au produit, objet de la présente fiche de données de sécurité, dans le cadre de l'utilisation indiquée dans la rubrique 1 de cette même fiche.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. L'utilisation de respirateurs nécessitera la mise en place d'un programme qui veillera à ce que ces respirateurs et leur utilisation soient conformes aux réglementations fédérales, provinciales ou locales.

Mesures de sécurité générales: Douche de décontamination, rince œil, poste de nettoyage selon les conditions d'utilisation.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Pas d'information disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: liquide (Tampon présaturé)

Couleur: clair

Odeur: d'alcool

Seuil olfactif: Donnée non disponible

pH: Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation: Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 80 °C (176,0 °F)

Point d'éclair: 13,33 °C(56,0 °F) (Coupelle fermée, Tag)

Taux d'évaporation: Donnée non disponible

Inflammabilité (Solide; gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure: Donnée non disponible

Pression de vapeur (à 25,0 °C (77,0 °F)) : 43,996 mbar (33,0 mm Hg)

Densité de vapeur: Donnée non disponible

Densité: 0,81

Hydrosolubilité: insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité: Donnée non disponible

Température de décomposition: Donnée non disponible

Viscosité: Donnée non disponible

Propriétés explosives: Donnée non disponible

Propriétés comburantes: Donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité: Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique: Stable; peut cependant former des peroxydes explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter: Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation..

10.5. Matières incompatibles: Oxydants forts, Des bases fortes, Acides forts, Amines, Ammoniaque, composés organiques chlorés.

10.6. Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone

11. Informations toxicologiques

Effets de l'exposition

Conseils généraux:

Contient: propane-2-ol. Une ingestion de quantités importantes d'isopropanol peut provoquer des maux de tête, étourdissements, incordinations, vomissements, dépressions, lésions du rein, un coma et la mort. Une exposition prolongée à des concentrations élevées de vapeur peut provoquer une irritations des yeux, du nez, et de lagorge et une narcose.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Donnée non disponible

Toxicité aiguë

Donnée non disponible

Corrosion et irritation

- Irritation des yeux: légère à modérée

Sensibilisation

Donnée non disponible

Effets CMR
Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

- (Système nerveux central): Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Pas d'information disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau: Le contact prolongé ou répété peut provoquer undéssèchement, des gerçures ou une irritation.

Ingestion: Une ingestion de quantités importantes d'isopropanol peut provoquer des maux de tête, étourdissements, incordinations, vomissements, dépressions, lésions du rein, un coma et la mort.

Données pour propane-2-ol (CAS 67-63-0):

Toxicité aiguë:
Oral(e) DL50 (Rat): 5.045 mg/kg

- Inhalation CL50 (Rat): 51 mg/l / 8 h
- Dermale DL50 (Lapin): 12.870 mg/kg
- Irritation de la peau: Pas d'irritation de la peau
- Irritation des yeux: légère à modérée
- Sensibilisation (Cochon d'Inde): aucun(e)

Mutagénécité/génotoxicité:

Test de Détection de Moutation Inverse Microsome Mammifère/Salmonelle (TA98, TA100, TA1535, TA1537, TA1538): négatif (activation +/-)

- Test CHO/HGPRT: négatif (activation +/-)
- Analyse de transformation cellulaire: négatif (activation -)
- Test micronucleus sur la souris: négatif

Cancérogénicité:
Inhalation (mâle et femelle Rat, 2 ans): NOEL; > 5.000 ppm

Toxicité (vis à cis de la reproduction):
Oral (mâle et femelle Rat): DSE pour la toxicité reproductive; < 500 ppm

Toxicité (vis à vis du développement):
Oral(e) (femelle Lapin): DSE maternelle; 240mg/kg/jour

- Oral(e) (femelle Lapin): NOAEL de toxicité du développement; 480mg/kg/jour

Toxicité à dose répétée:
Inhalation (13 semaines, mâle et femelle Rat): NOEL; 500 ppm

12. Informations écologiques

Les propriétés suivantes sont ESTIMEES à partir des composants de la préparation.

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (CL50): > 100 mg/l

Toxicité pour les daphnies (CE50): > 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

Information écologique supplémentaire:

Ce produit n'a pas été testé pour ses effets surl'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer conformément aux réglementations locales s'appliquant au type de déchet. N'utiliser que des sociétés de gestion des déchets autorisées et agréées.

Produit: Le code déchet est 09 01 99 Déchets non spécifiés ailleurs. Eliminer les déchets conformément aux réglementations locales et principes s'appliquant à ce type de déchets. Consulter une société agréée pour la collecte et l'élimination des déchets photographiques.

Les déchets d'emballage contaminés par des résidus dangereux devront être éliminés en tant que déchets dangereux. Dans ce cas, le code déchet devient 15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

14. Informations relatives au transport

Les paquets scellés contenant moins de 10 ml de liquide et avec aucun liquide libre dans les paquets ne sont pas réglementés par aucun mode de transport.

Pour plus d'information sur le transport, rendez-vous à : www.kodak.com/go/ship.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

1907/2006/CE - Potentielles substances à risque très élevé

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

1907/2006/CE - Annexe XVII - Restrictions visantcertaines substances dangereuses

Ce mélange ne contient pas d'ingrédients soumis à des restrictions conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Règlement des détergents (648/2004) - Dérogations et tensioactifs à détergents interdits ou restreints

Ce mélange ne contient pas de substances spécifiées par le Règlement des détergents (648/2004) - Dérogations et tensioactifs à détergents interditsou restreints

1907/2006/CE Article 59 (1) - Liste des substances candidates soumises à l'autorisation
Ce mélange ne contient aucun composant qui soit sujet à une autorisation conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

1907/2006/CE-Annexe XIV - Substances soumises à l'autorisation
Ce mélange ne contient pas de substances soumises à une authorisation conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

État actuel de notification

Système de référence	État actuel de notification
TSCA	Tous listés
DSL	Tous listés
NDSL	Aucun listé
EINECS	Tous listés
ELINCS	Aucun listé
NLP	Aucun listé
AICS	Tous listés
IECS	Tous listés
ENCS	Tous listés
ECI	Tous listés
NZIoC	Tous listés
PICCS	Tous listés
TCSI	Tous listés

"Ne sont pas tous dans la liste" veut dire que un ou plusieurs composants ne sont pas dans l'inventaire public ou qu'ils sont sujets à des exceptions. Pour plus d'information, veuillez contacter Kodak.

Santé

propane-2-ol (200-661-7):

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer - Monographie 71 [1999], Supplément 7 [1987], Monographie 15 [1977]
Groupe 3 Non classifiable

Institut national de recherche et sécurité - Code de la sécurité social
Symptômes dus à l'usage professionnel des solvants organiques liquides(indiqués dans le tableau)

15.2. Evaluation de la sécurité des produits chimiques
L'évaluation de la sécurité des produits chimiques n'a pas été effectuée.

16. Autres informations

16.1. Indication des changements
Correction / Mise à jour:

classification(s)
informations d'étiquette
Des changements mineurs peuvent être présents en raison de composants ou de mises à jour de données réglementaires

Multiples changements dus au format de mise à jour

Examen de la Fiche de sécurité avant d'utiliser ce produit.

16.2. signification des abréviations et acronymes utilisés
ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; AICS = Inventaire des produits chimiques en Australie ; CAS = Numéro de registre CAS ; CLP = Classification, étiquetage et emballage ; DSL = Liste intérieure des substances du Canada ; EC = Commission européenne ; EC50 = Concentration efficace médiane 50% ; ECI = Liste des substances chimiques existantes de Corée ; EH40 = EH40/2005 Limites d'exposition professionnelle ; EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ; ELINCS = Liste européenne des Substances chimiques notifiées ; ENCS = Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon ; SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ; HSA = Code de pratiques pour la sécurité, la santé et le bien-être au travail (Agents chimiques) ; IARC = Centre international de recherche sur le Cancer ; IATA = Association internationale du transport aérien ; IC50 = Concentration inhibitrice 50% ; IECS = Inventaire des substances chimiques existantes en Chine ; IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses ; LC50 = Concentration létale 50% ; LD50 = Dose létale 50% ; mg/Kg = milligrammes par kilogramme ; mg/L = milligrammes par litre ; mg/m3 = milligrammes par mètre cube ; NDSL = Liste des substances non domestiques du Canada ; NLP = Liste européenne « No Longer Polymers » ; NZIoC = Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande ; PBT = Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ; PICCS = Liste inventaire des produits chimiques et

des substances chimiques des Philippines ; ppm = parties par million ; REACH= Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques ; RID = Accord europeen relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer ; TSCA = Loi sur le contrôle des substances toxique ; vPvB = substances très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Les principales références bibliographiques et sources de données
Disponible sur demande

16.4. Méthodes utilisées pour la classification des mélanges selon le Règlement (EC) Nº1272/2008
Les classifications se font via le jugement d'un expert et/ou le poids poids de l'indice.

16.5. Phrases R- et H- correspondantes

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6. Conseils relatifs à la formation
Examen de la Fiche de sécurité avant d'utiliser ce produit.

16.7. Information supplémentaire

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas, et les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Les renseignements relatifs au bain prêt à l'emploi sont donnés à titre d'information, et sont basés sur un mélange et une utilisation du produit conformes aux instructions.